

Edité le : 01/09/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT  
BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE  
BP 15  
34150 GIGNAC

**Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.**

**La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.**

**L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.**

**Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).**

**Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).**

<b>Identification dossier :</b>	LSE20-126810	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DE L'HERAULT
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2008-59383-1</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00255917
<b>N° Analyse :</b>	00255872		
<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	CENTRE D'ANIANE	<b>Code PSV :</b>	000007798
<b>Localisation exacte :</b>	HABITATION, 2 avenue saint guilhem		
<b>Dept et commune :</b>	<b>34 ANIANE</b>		
<b>UGE :</b>	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b>	CVM
		<b>Motif du prélèvement :</b>	CD
<b>Nom de l'exploitant :</b>	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC		
<b>Nom de l'installation :</b>	CC. VH - GIGNAC-ANIANE	<b>Type :</b>	UDI
		<b>Code :</b>	000111
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 24/08/2020 à 09h50 Réception au laboratoire le 24/08/2020 à 18h03 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL MME.BRIBES		
<b>Traitement :</b>	CHLORE		

**Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.**

**Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.**

Date de début d'analyse le 25/08/2020 à 10h30

.../...

Edité le : 01/09/2020

Identification échantillon : LSE2008-59383-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>						
Température de l'eau 34CLVYL*	22.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
<b>Analyses physicochimiques</b> <i>Analyses physicochimiques de base</i>						
Conductivité électrique brute à 25°C 34CLVYL*	553	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100 #
<b>COV : composés organiques volatils</b> <i>Solvants organohalogénés</i>						
Chlorure de vinyle 34CLVYL*	< 0.10	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5	#

34CLVYL\* ANALYSE (CLVYL=CLVYL+COND) CHLORURE DE VINYLE (ARS34-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par le décret 2001-1220 du 20/12/2001 modifié.pour les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Sébastien GASPARD  
Responsable de laboratoire

